

# L'évaluation dans le système d'enseignement supérieur au Maroc: Bilan des réalisations, limites et principaux défis

Abdelali Kaaouachi<sup>1</sup>

## Résumé

*Ce papier discute la question de l'évaluation dans le système d'enseignement supérieur marocain. D'abord, il présente brièvement certaines statistiques de ce système ainsi que sa réforme installée depuis l'année 2003. Puis, il définit le concept d'évaluation dans un système de l'enseignement supérieur en général. Ensuite, il décrit le bilan des réalisations des activités d'évaluation dans le système d'enseignement supérieur au Maroc, avec une identification des forces et des faiblesses des pratiques mises en œuvre. Enfin, il propose un cadre de recommandations relatives aux bonnes pratiques des activités d'évaluation dans le système de l'enseignement supérieur marocain.*

## I. Introduction

De par le monde, les systèmes d'enseignement supérieur connaissent des mutations et changements profonds, à cause de plusieurs constats: l'augmentation des effectifs étudiants, la croissance du nombre d'établissements et la diversification de leurs programmes de formation, la diminution des ressources financières, un besoin fort du secteur économique en cadres qualifiés de haut niveau et en une recherche scientifique performante, l'émergence du principe de la responsabilisation (accountability) et celui de l'internationalisation de l'enseignement supérieur (Van Damme, 2001), les conséquences de la mondialisation de l'économie et celles du développement des technologies de l'information et de la communication...

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche devient de plus en plus une préoccupation grandissante chez tous les acteurs, surtout après les efforts consentis sur le plan quantitatif: développement de l'offre et diversification des plans de formation. Ainsi, depuis plusieurs années, la tendance des réformes appliquées dans de nombreux pays converge vers la mise en place de mécanismes d'évaluation pour apprécier la performance des systèmes de l'enseignement supérieur en vue d'élaborer des régulations et des améliorations.

Depuis l'année 2003, le système d'enseignement supérieur au Maroc est engagé dans une nouvelle réforme suite aux orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et la promulgation de la Loi 01 - 00 portant organisation de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une réforme qui concerne l'application de l'architecture pédagogique LMD et appelle à l'installation des modèles d'assurance de la qualité par l'instauration de systèmes d'accréditation

<sup>1</sup> Professor at University Mohamed Premier, Oujda-Morocco, Ex-Chief of Evaluation Department at National Agency of Evaluation, Supreme Council of Education, Rabat-Morocco, Doctor in Mathematical Statistics (2000). E-mail: akaouachi@hotmail.com; kaaouachi@est.univ-oujda.ac.ma



des programmes de formation et des établissements, l'adoption de systèmes d'évaluation et la création d'instances d'évaluation et de régulation.

L'évaluation est placée au cœur de la modernisation du système de l'enseignement supérieur marocain; c'est là le principe dicté par les textes des lois et volontairement exprimé par les décideurs du secteur. Toutefois, les mesures à entreprendre pour adopter des opérations d'évaluation pertinentes et rigoureuses doivent commencer par l'installation d'une culture d'évaluation auprès de tous les acteurs éducatifs, par la formation à l'évaluation, et par la réflexion sur des principes et mécanismes opérationnels d'évaluation qui tiennent compte des particularités et spécificités du contexte local.

Ce papier discute la question de l'évaluation dans le système d'enseignement supérieur marocain à travers les éléments suivants:

- Présentation du système de l'enseignement supérieur du Maroc;
- Définition du concept d'évaluation dans un système d'enseignement supérieur;
- Bilan des réalisations des activités d'évaluation dans le système d'enseignement supérieur du Maroc, en identifiant les forces et les faiblesses concernant les pratiques d'évaluation;
- Proposition d'un cadre de recommandations relatives aux bonnes pratiques des activités d'évaluation dans le système de l'enseignement supérieur marocain.

## II. L'enseignement supérieur au Maroc

Le système d'enseignement supérieur au Maroc est organisé selon trois pôles: les universités publiques, les établissements ne relevant pas des universités publiques et les établissements privés. Les universités sont composées d'établissements à accès régulé et d'établissements à accès ouvert.

### 1. Données statistiques et indicateurs

D'après les statistiques de l'année 2007 - 2008, il existe:

- 15 universités publiques et 97 établissements universitaires;
- 63 institutions ne sont pas liées aux universités mais régies par d'autres ministères, dont 25 établissements d'enseignement scientifique et technique, 15 établissements de formation économique, juridique, administrative et sociale, 23 établissements de formation pédagogique;
- 35 Centres de Formation des Instituteurs (CFI);
- 127 institutions liées à la formation professionnelle post-baccalauréat;
- 460 établissements d'enseignement supérieur privé et une université privée (Al Akhawayn);

Le système de l'enseignement supérieur marocain présente les indicateurs suivants:

- Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, dans toutes ses composantes, a atteint 392 324 étudiants, répartis comme suit: 72% dans l'enseignement supérieur universitaire, 6,4% dans les établissements publics ne relevant pas des universités, 15,2% dans les établissements de la formation professionnelle, 6,4% dans l'enseignement supérieur privé;
- Le nombre d'enseignants permanents de l'enseignement supérieur universitaire est de 9 995, avec un taux de féminité de 24%;
- Le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour la tranche d'âge 19 à 23 est de 12,8 %;
- Le budget du Département de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique est de 777 millions de dollars (M\$), réparti en budget de fonctionnement (673 M\$) et en budget d'investissement (104 M\$);



- La part du PIB consacrée à la recherche scientifique est de 0,8%;
- 26 % de l'effectif global des étudiants sont inscrits dans le champ des sciences et techniques, des sciences de l'ingénieur et des sciences médicales, le reste des étudiants étant inscrit dans les domaines relevant des lettres et des sciences humaines, des sciences juridiques, économiques et sociales, et de l'enseignement originel.

## **2. Description de la réforme du système de l'enseignement supérieur marocain**

Depuis l'année 2003, le système de l'enseignement supérieur marocain a été engagé dans une nouvelle réforme, à la suite des orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation et de la promulgation de la Loi 01 - 00 portant organisation du secteur de l'enseignement supérieur. Cette réforme porte sur les éléments suivants:

- L'engagement d'un nouveau modèle pédagogique LMD (Licence, Master, Doctorat) caractérisé par une nouvelle organisation: la filière, le système modulaire, les semestres, la flexibilité, la pluridisciplinarité, les passerelles entre les filières, l'évaluation continue, l'interactivité avec l'environnement économique et social, le recoupement des compétences avec les spécialités académiques, etc.;
- L'installation de modèles d'assurance de la qualité par l'introduction d'un système d'accréditation des filières et programmes de formation;
- L'adoption d'un système d'évaluation et la création d'instances d'évaluation et de régulation: Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur, Conseil de coordination des institutions qui ne sont pas liées aux universités, Commission de coordination de l'enseignement supérieur privé, Instance nationale d'évaluation...

La nouvelle réforme de l'enseignement supérieur a ciblé plusieurs objectifs:

- Satisfaire des besoins précis et prioritaires en matière de développement économique et social;
- Restructurer les enseignements sur la base de filières et de modules de formation;
- Instaurer des tronc communs et des passerelles entre les différentes filières;
- Asseoir le cursus des étudiants sur l'orientation, l'évaluation et la réorientation;
- Baser l'acquisition des modules sur le contrôle continu et des examens réguliers, et capitaliser les modules acquis.

## **3. Position des universités marocaines dans les palmarès internationaux**

Dans le classement de Shanghai<sup>2</sup> et celui de THES<sup>3</sup>, aucune université marocaine n'est classée dans les tableaux statistiques de toutes les éditions passées, du fait que les critères adoptés ne sont pas remplis par les universités marocaines. Alors que pour le projet Webometrics<sup>4</sup>, les différentes éditions du classement ont donné des positions très médiocres des établissements marocains (Kaaouachi, 2008).

<sup>2</sup> L'institut d'enseignement supérieur de l'Université Jiao Tong de Shanghai a lancé en 2003 une première opération de classement des universités dans le monde selon leurs performances académiques et de recherche.

<sup>3</sup> Le journal britannique Times Higher Education Supplement (THES) a publié un classement international des universités en novembre 2004.

<sup>4</sup> Le projet Webometrics du Laboratorio de Internet du Centre de Documentation et de Recherche du Conseil Espagnol de Recherche (CINDOC-CSIC) à Madrid en Espagne, réalise un classement mondial des universités deux fois par an, en janvier et en Juillet.

### III. Le concept d'évaluation dans un système de l'enseignement supérieur

D'après Stufflebeam et al. (1980), «l'évaluation est le processus par lequel on délimite, obtient et fournit des informations utiles permettant de juger des décisions possibles».

Le modèle de Stufflebeam et al. repose sur sept idées principales :

- Processus: C'est une activité continue;
- Définir: Il s'agit d'identifier les informations pertinentes;
- Obtenir: Il s'agit de mesurer, de collecter et d'analyser des données;
- Fournir: Il s'agit de communiquer des données;
- Informations: Ce sont des faits à interpréter;
- Informations utiles: Qui satisfont aux critères de pertinence;
- Décisions possibles: Ce sont des actions d'enseignement, d'orientation...

Cette définition a été complétée par celle proposée par De Ketele (1989); Évaluer signifie: «Recueillir un ensemble d'informations suffisamment pertinentes, valides et fiables, et examiner le degré d'adéquation entre cet ensemble d'informations et un ensemble de critères adéquats aux objectifs fixés au départ ou ajustés en cours de route, en vue de prendre une décision».

Les buts de l'évaluation sont de deux ordres:

- Le premier vise à rendre compte du fonctionnement et de la manière d'utilisation des ressources affectées. Le compte doit être rendu à plusieurs parties : les apprenants, les familles, les employeurs, la société et les pouvoirs publics. Il s'agit de la fonction sommative de l'évaluation qui dresse un bilan au terme d'une période de l'activité à évaluer ;
- Le deuxième vise l'aide à la progression et l'amélioration des tâches et activités. Il s'agit de la fonction formative de l'évaluation qui intervient au cours de l'activité à évaluer.

L'évaluation concerne plusieurs niveaux: Les apprenants, les personnels (corps enseignants et administratifs), les programmes et les cursus de formation, les pratiques et les méthodes, les unités (université, établissement, département, entité de recherche...), la recherche scientifique, le système global sur divers aspects du fonctionnement (politique éducative, réforme, différentes pratiques d'enseignement et d'évaluation...), et aussi sur son efficacité, son efficience, son équité et son rendement interne et externe.

Pour mener une opération d'évaluation selon une démarche scientifiquement fondée, il est nécessaire d'identifier et de clarifier certaines composantes:

- *Objet de l'évaluation*: L'objet de l'évaluation ou le référé qui doit être appréhendé par des informations et des données qui sont résumées sous forme d'indicateurs. Le référé est évalué relativement à des référents qui sont des objectifs avec des normes ou des critères;
- *Type de résultat de l'évaluation*: Le résultat de l'évaluation comporte un jugement de valeur. A la différence du contrôle qui a comme résultat des informations sur l'état ou le fonctionnement concret, comme par exemple les palmarès;
- *Évaluateurs*: Ce sont des personnes internes ou externes et des unités ou instance interne ou externe qui sont chargées de l'évaluation;
- *Démarche de l'évaluation*: Identification du référé et référent et explicitation des modalités du processus d'évaluation (outils d'évaluation, collecte et traitement des informations, échelonnement dans le temps, etc.);
- *Destinataires de l'évaluation*: Ceux qui manifestent l'intérêt aux résultats de l'évaluation, comme les étudiants, les personnels, les familles, les employeurs, la société, les pouvoirs publics.



Il existe des problèmes généraux pouvant affecter l'évaluation (Kaaouachi, 2007), comme par exemple :

- L'absence d'une stratégie spécifique à l'évaluation qui peut orienter ses opérations;
- Le manque d'outils et techniques spécifiques d'évaluation de certains niveaux;
- La diversité des critères et des indicateurs et difficulté de leur identification dans certains contextes;
- De multiples méthodes de collecte, de contrôle et d'analyse des données;
- L'attention accordée aux données quantitatives et la négligence de l'aspect qualitatif;
- Le manque de validité des données due à la falsification causée par les préférences et les intérêts personnels de certaines parties;
- L'utilisation de l'évaluation comme un moyen de diagnostic et de détection, plutôt qu'un outil d'amélioration et de développement;
- Le fait de prendre l'évaluation pour un moyen de contrôle;
- La diminution du nombre de spécialistes qui sont en mesure d'effectuer des études d'évaluation;
- Le manque de ressources financières et matérielles nécessaires aux opérations d'évaluation;
- La non-implication et/ou la non-participation des acteurs concernés par l'évaluation;
- La corruption et le népotisme des parties impliquées dans l'évaluation.

#### **IV. Bilan des activités d'évaluation dans le système d'enseignement supérieur du Maroc**

L'évaluation occupe une place importante dans les orientations et les choix en matière de politique éducative au Maroc. De nombreux articles de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation ainsi que de la Loi 01 - 00 appellent à l'application du concept de l'évaluation à tous les volets de la question éducative: l'organisation pédagogique, les ressources humaines, l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, la gouvernance, etc.

Ainsi, la Charte nationale d'éducation recommande:

- *Article 80 : ... Asseoir le cursus des étudiants sur l'évaluation...;*
- *Article 103: Création de l'agence nationale d'évaluation et d'orientation;*
- *Articles 127 et 129: Deux types d'évaluation pour la recherche scientifique: interne et externe;*
- *Article 137(a): Critères d'évaluation pour la promotion et la gratification des enseignants;*
- *Article 155: Évaluation des administrations centrales;*
- *Article 157: Évaluation de l'ensemble du système éducatif.*

Par ailleurs, la Loi 01 - 00 stipule:

- *Article 8: ... Baser l'acquisition des modules sur des évaluations régulières ...;*
- *Article 77: Évaluation régulière du système de l'enseignement supérieur, portant sur sa rentabilité interne et externe, et touchant tous les aspects pédagogiques, administratifs et de recherche...;*
- *Article 78 : Auto-évaluation des établissements;*
- *Article 79: Création d'une instance nationale d'évaluation et un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel.*





L'adoption des procédures d'évaluation dans le système d'enseignement supérieur au Maroc est justifiée par l'autonomie accordée aux universités publiques dans les dimensions pédagogique, administrative et de gestion.

Ainsi, la culture de l'évaluation a été progressivement introduite dans l'université marocaine et sa pratique a concerné l'ensemble des composantes du système d'enseignement supérieur: étudiants, personnels, programmes et filières, entités de recherche, établissements, universités, le système global...

Le bilan des activités d'évaluation génère des forces et des faiblesses relativement aux pratiques. Dans la suite de cette section, un bilan propre sera établi pour chaque niveau d'évaluation.

## 1. Évaluation des acquis

L'évaluation des acquis des étudiants occupe une place importante dans l'ensemble des processus d'évaluation des activités menées dans un système d'enseignement supérieur.

Au Maroc, un nouveau système d'évaluation des acquis a été appliqué suite à l'instauration de la nouvelle architecture pédagogique LMD. C'est un système qui se base sur le contrôle continu, comme le stipule l'article suivant du Cahier des Normes Pédagogiques Nationales:

*«L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle fixé dans le descriptif. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final peut être organisé».*

Les avantages de ce système d'évaluation des apprentissages sont grands (Edwards & Knight, 1995 et Montgomery, 1995):

- Accompagner la démarche d'apprentissage des étudiants. Dans ce sens, il convient de noter que le terme anglais «assessment», qui correspond à évaluation, tire son origine du verbe français «asseoir» et qu'il contient l'idée de «s'asseoir à côté de l'étudiant pour l'aider dans son apprentissage»;
- Indiquer la progression et orienter les apprentissages futurs;
- Avoir des feedbacks formateurs qui permettent aux étudiants de se corriger;
- Lutter contre l'échec scolaire des étudiants;
- Diversifier les formes de l'évaluation (examen écrit, examen oral, TP, projet personnel, stage...);
- Avoir des bases de données pour faire des comparaisons espace-temps, et pour identifier les facteurs de réussite;
- Suivre les pratiques innovantes d'évaluation;
- Recueillir de l'information sur l'efficacité du système éducatif.

L'application du nouveau système d'évaluation des acquis est en deçà des aspirations. Les faiblesses et les limites de la pratique de ce système d'évaluation sont les suivantes (Kaaouachi, 2004):

- Manque d'information et de sensibilisation des étudiants, des acteurs éducatifs et du public en général sur l'avantage du nouveau système d'évaluation;
- Lourdeur de l'organisation de l'évaluation (espace-temps) à cause du problème de la massification, surtout dans les établissements à accès ouvert;
- Gaspillage du temps pour les contrôles en faveur de l'apprentissage;
- Charge financière additionnelle provoquée par le déroulement des contrôles;
- Lourdeur de la tâche d'évaluation sur les activités de l'enseignant-chercheur. Cela implique des effets négatifs sur ses principales missions: l'enseignement, l'encadrement et la recherche;



- Absence de l'évaluation diagnostique qui se fait au début de l'apprentissage et qui a comme fonction le diagnostic des pré-requis et qui permet de définir les besoins précis de l'étudiant en matière de connaissance, de compétences et d'attitudes;
- Absence de l'évaluation formative qui se fait au cours de l'apprentissage et qui a comme fonction l'aide à la progression et qui permet d'indiquer le chemin parcouru et les voies à suivre pour améliorer les résultats ou ajuster les programmes;
- Diversité des pratiques d'évaluation: les dispositifs, les procédures et les critères. Cela est dû au fait que les contenus et les objectifs des enseignements sont différents en raison de l'autonomie dont jouissent les établissements et les enseignants du supérieur;
- Manque de crédibilité (fidélité, validité et fiabilité), de transparence et d'équité de l'évaluation;
- Aucun programme national n'a fixé comme objectif l'évaluation des acquis des étudiants pour comparer le rendement scolaire dans l'espace (entre établissements et universités) et dans le temps pour des études longitudinales.

## 2. Évaluation des enseignants

Au Maroc, il n'existe pas une vraie politique d'évaluation des enseignants de l'enseignement supérieur. Même s'il y a une sorte d'évaluation qui a des conséquences sur la titularisation et l'avancement dans la carrière (promotion et gratification).

Ainsi, pour avoir le grade de Professeur habilité<sup>5</sup>, une commission délibère sur la base d'un examen des travaux de recherche effectués par le candidat (Professeur assistant ayant une expérience professionnelle de quatre années au minimum) et d'un entretien conduit sous forme d'un exposé et d'une discussion.

Aussi, un système d'avancement d'une catégorie<sup>6</sup> à la catégorie immédiatement supérieure, a été introduit. Il s'appuie sur des grilles d'évaluation qui portent sur les activités de recherche, les activités d'enseignement, les activités d'ouverture et de communication, la responsabilité dans les activités locales ou nationales à caractère universitaire.

Le ministère a proposé un système de contractualisation se basant sur les droits et les devoirs, mais une résistance s'installe refusant qu'on touche aux libertés traditionnelles des enseignants du supérieur.

Le développement de mécanismes d'évaluation pour la reconnaissance et la récompense du mérite des enseignants est une orientation importante. Il s'agit d'un levier essentiel pour l'amélioration de la qualité des enseignements et de la production scientifique. Cependant, certaines limites sont présentes dans la pratique courante:

- Les critères d'évaluation constituant la grille d'évaluation varient d'un établissement à l'autre;
- Les critères d'évaluation convergent plus sur l'aspect quantitatif que sur celui de la qualité des résultats (la qualité pédagogique, la qualité de la production scientifique);
- Les grilles d'évaluation n'associent pas certains critères importants comme les méthodes d'enseignement, les procédures de contrôle et d'évaluation des étudiants, l'impact de la recherche scientifique sur son environnement socio-économique, etc.;
- Une faible formation à l'évaluation pour les membres des commissions.

<sup>5</sup> Au Maroc, il y a trois grades pour les enseignants universitaires: Professeur assistant, Professeur habilité, Professeur de l'enseignement supérieur.

<sup>6</sup> Chaque grade est constitué de plusieurs catégories (trois ou quatre catégories selon le grade).



### 3. Évaluation des filières de formation

Au Maroc, l'évaluation des filières de formation a commencé en 1997 lors de l'installation de la réforme du 3ème cycle et du Doctorat. Cette réforme a concerné l'introduction des concepts d'accréditation et d'évaluation des filières de formation et des études doctorales.

La Commission Nationale d'Accréditation et d'Évaluation (CNAE (اللجنة الوطنية للاعتماد والتقييم)) a été créée pour piloter les activités d'évaluation des filières de formation. Sa mission principale est d'assurer les conditions et modalités d'accréditation des établissements universitaires habilités à préparer et à délivrer les diplômes de Doctorat, du DESA et du DESS<sup>7</sup>.

La Loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur a traité, dans un certain nombre d'articles, les modalités d'évaluation et d'accréditation des filières de formation dans l'enseignement supérieur public et privé.

L'architecture pédagogique fondée sur le LMD repose sur la définition de filières nationales types (niveau licence, niveau Master) ainsi que sur un Cahier de Normes Pédagogiques Nationales (CNPN). Elle repose également sur un document de référence présentant les descriptifs des modules et des filières et sur une méthodologie d'élaboration, d'évaluation et d'accréditation des filières de formation.

Ainsi, les modalités d'évaluation sont élaborées par les conseils d'établissement, soumis à l'avis des conseils d'université et fixés par arrêté de l'Autorité Gouvernementale de tutelle, après avis de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNCES).

Les demandes d'accréditation sont présentées par les établissements universitaires et soumises à l'avis des conseils d'université. L'Autorité Gouvernementale de tutelle accrédite les établissements universitaires pour des filières de formation, après avis de la CNCES.

L'accréditation porte sur les conditions d'accès aux cycles et filières, le régime des études, les modalités d'évaluation, les conditions d'obtention des diplômes nationaux et les programmes d'études.

L'accréditation est accordée pour une durée de trois années renouvelable après évaluation de la filière. Pour la première fois, les universités ont conduit en 2006 - 2007 une évaluation et une accréditation des licences lancées en 2003.

Parmi les forces de ce système d'évaluation-accréditation, réside le passage d'un ancien système de création et de renouvellement de filières peu organisé à un autre se basant sur l'évaluation et l'accréditation.

Les faiblesses de ce système sont (Kaaouachi, 2007-a):

- Problème d'absence de programmes de formation à l'évaluation et à l'accréditation pour les projets de création ou de renouvellement des filières de formation, que ce soit à l'échelle locale (établissement ou université) ou à l'échelle nationale;
- Problème de création des filières de formation: L'accréditation est une sorte de reconnaissance officielle des filières et non pas un système de contrôle de la qualité de ces filières;
- Problème d'évaluation de la filière en état de fonctionnement: l'absence de suivi des filières pour apporter des corrections et de régulations en cours de route;
- Problème de renouvellement des accréditations: L'accréditation est un instrument de contrôle obligeant les filières à se conformer à certaines dispositions, mais non un outil pour le développement et l'amélioration continue de la qualité des filières, dans tous les aspects.

<sup>7</sup> DESA: Diplôme d'Études Supérieures Approfondies. DESS: Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées.







#### 4. Évaluation des programmes de formation

L'évaluation des programmes de formation s'inscrit dans la phase d'évaluation des filières de formation uniquement sur la base du plan de formation ou des chapitres à enseigner. Cependant, aucun programme n'a tracé comme objectif d'évaluer le contenu de formation en profondeur selon certains critères, par exemple la pertinence et la cohérence interne du programme, la cohérence externe avec les autres programmes, la qualité du contenu en termes de connaissances et de compétences à faire acquérir aux étudiants, ses pré-requis, le degré de sa réponse aux besoins de l'environnement socio-économique et culturel, etc.

#### 5. Évaluation des établissements

L'évaluation des établissements universitaires dans leur ensemble n'est pas une activité régulière dans le système d'enseignement supérieur marocain (Kaaouachi, 2007-b). L'évaluation des établissements est pratiquée uniquement au moment des grandes réformes. A l'état actuel, elle a concerné uniquement certaines institutions, par exemple les EST, les FST et les ENCG<sup>8</sup>.

Récemment, l'Université Mohammed V Agdal de Rabat s'est engagée dans un projet pilote de l'évaluation de ses établissements qui vise à mener une politique de management de la qualité au sein de l'université. Le projet s'est inscrit dans le cadre d'un programme Tempus sur une durée de deux ans (2005- 2007), et s'est fixé comme objectif de disséminer les résultats de l'expérience à l'ensemble des universités marocaines.

Le projet est réparti en plusieurs étapes:

- La mise en place d'un cadre méthodologique de l'évaluation institutionnelle;
- L'évaluation interne sur la base d'un référentiel de l'autoévaluation s'inspirant des références du processus de Bologne «Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education»;
- L'évaluation externe qui a généré un rapport d'évaluation externe après des visites du site d'une équipe d'évaluateurs externes;
- Le développement de mécanismes internes de qualité à partir des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation externe;
- La valorisation et la dissémination des résultats de ce projet.

L'évaluation interne a permis à l'université de faire le bilan le plus complet sur sa situation, en impliquant l'ensemble de la communauté universitaire (enseignants, personnel administratif et étudiants). D'un autre côté, l'évaluation externe a proposé des recommandations s'articulant autour de quatre axes essentiels: développer une université forte et autonome, ouvrir l'université sur son environnement, renforcer et mutualiser le fonctionnement administratif, et enfin pérenniser la démarche d'assurance qualité.

En plus des mesures prises pour traiter les domaines nécessitant des améliorations, l'action a généré la création d'une cellule d'évaluation à l'Université Mohammed V Agdal qui a pour missions: la contribution à la mise en place d'indicateurs de pilotage, le développement d'une culture de complémentarité, de coordination et de solidarité entre les établissements de l'université, et la recherche et la diffusion de bonnes pratiques relatives à l'activité universitaire. Le projet pilote d'évaluation était une expérience réussie car il visait la réflexion et la mise en place d'un système marocain d'évaluation institutionnelle dans l'enseignement supérieur. Cependant, les modalités et les résultats de ce projet doivent être clarifiés, en identifiant les contraintes

<sup>8</sup> EST : École Supérieure de Technologie, FST: Faculté des Sciences et Techniques, ENCG: Ecole Nationale de Commerce et de Gestion.



d'opérationnalisation du projet dans la réalité du terrain ainsi que le degré de cohérence des standards adoptés et de leur adéquation avec les spécificités du contexte marocain.

## 6. Évaluation de la recherche scientifique

A l'échelle nationale, on a réalisé en 2003 une étude d'évaluation du système national de la recherche scientifique dans le domaine des sciences exactes, des sciences de la vie et des sciences de l'ingénieur, avec le soutien de l'union européenne. L'étude a été étendue en 2006 aux domaines des sciences humaines et sociales. Elle est basée sur:

- Une approche qualitative fondée sur des entretiens avec des chercheurs et enseignants-chercheurs;
- Une étude bibliométrique pour mesurer la production scientifique nationale;
- Une recherche quantitative par questionnaires administrés aux chercheurs et enseignants-chercheurs.

En outre, des commissions nationales ad hoc ont été mises en place pour l'évaluation des programmes nationaux d'appui à la recherche scientifique (PARS<sup>9</sup>, PROTARS<sup>10</sup>, pôles de compétences).

Les résultats des évaluations menées, ont fait ressortir des éléments de force de la recherche scientifique ainsi que des faiblesses et des dysfonctionnements. A la lumière de ces résultats, le ministère a élaboré une vision stratégique de la recherche à l'horizon 2025.

A l'échelle locale (des universités), la principale réalisation concerne l'accréditation des entités de recherche (équipe de recherche, laboratoire, centre, unité de formation et de recherche) par un processus d'évaluation. L'accréditation et la labellisation permettent à l'entité correspondante de bénéficier de financements adéquats.

Le processus d'évaluation des entités de recherche en vue d'une accréditation repose sur les critères suivants : les objectifs et les axes de recherche, les moyens humains, les retombées des axes, les moyens matériels et leur adéquation. Par ailleurs, le renouvellement de l'accréditation des entités de recherche est décidé par le conseil de l'université sur la base des rapports d'activité annuels.

L'évaluation a été utilisée comme outil essentiel pour la restructuration de la recherche scientifique. Cependant, des faiblesses caractérisent la pratique de l'évaluation:

- Limite des systèmes et dispositifs d'évaluation de la recherche scientifique;
- Absence des comités d'évaluation compétents de la recherche scientifique à l'échelle des établissements et des universités, et absence d'une instance nationale d'évaluation de la recherche scientifique;
- Les critères de renouvellement de l'accréditation portent le plus souvent sur les composantes de l'entité de recherche (moyens humains, axes de recherche...), avec une négligence des critères de la qualité tels que la production scientifique et son impact réel sur le développement socioéconomique et culturel de la région universitaire ou du pays en entier;
- Restriction de l'évaluation aux entités de recherche avec une limite de traitement d'autres composantes telles que les personnels de la recherche, ses programmes, sa valorisation, etc. ;
- Absence de l'évaluation des établissements publics de Recherche et Développement (R&D).

<sup>9</sup> PARS: Programme d'Appui à la Recherche Scientifique.

<sup>10</sup> PROTARS: Programme Thématique d'Appui à la Recherche Scientifique.



## 7. Évaluation globale du système d'éducation et de formation

Les travaux de la Commission Spéciale Éducation-Formation - COSEF<sup>11</sup> ont abouti à la rédaction d'une Charte Nationale d'Éducation et de Formation qui propose une série d'orientations d'une nouvelle réforme du secteur de l'éducation pour la Décennie 2000 -2010.

La fin des travaux de la COSEF a coïncidé avec la publication du rapport d'évaluation de mi-chemin en 2005, qui représente une sorte d'appréciation globale de l'état des lieux du système d'éducation et de formation par le biais d'une comparaison des réalisations avec les recommandations et les dispositions de la charte.

L'année 2007 a connu la création de l'Instance Nationale d'Évaluation-INE (الهيئة الوطنية للتقييم) relevant du Conseil Supérieur de l'Enseignement-CSE (المجلس الأعلى للتعليم). La mission de cette instance est de procéder à des évaluations globales, sectorielles ou thématiques du système d'éducation et de formation, en appréciant ses performances pédagogiques et financières par rapport aux objectifs qui lui sont assignés et en se référant aux normes internationales reconnues en la matière.

Le rapport du CSE<sup>12</sup>, rendu public en 2008, a dressé l'état et les perspectives du système d'éducation et de formation. Ce rapport est constitué de quatre volumes : Réussir l'école pour tous, Rapport analytique, Atlas d'indicateurs du système d'éducation et de formation, Zoom sur le métier de l'Enseignant.

La méthodologie du travail retenue pour dresser le bilan des réalisations s'est basée sur les étapes suivantes:

- Évaluation de l'extension de l'enseignement (effectifs des apprenants et des personnels enseignants, capacité d'accueil, appui social) et son ancrage dans son environnement économique (rendement externe en relation avec le milieu: éducation et emploi, éducation et chômage);
- Évaluation de l'organisation pédagogique (architecture pédagogique, évaluation et examens, orientation et passerelles);
- Évaluation de la qualité de l'éducation (matériel didactique, pratiques d'enseignement, langue d'enseignement, technologie de l'information et de la communication);
- Évaluation de la gouvernance (décentralisation et déconcentration, autonomie);
- Évaluation du financement et du partenariat (relativement au rendement interne, modèle d'allocation des ressources);
- Évaluation de la recherche scientifique et technique (organisation, production).

Le rapport a identifié les forces et les faiblesses du système d'éducation et de formation. Il a constitué le point de départ pour lancer un programme d'urgence sur quatre années (Najah 2009- 2012) qui représente un nouveau souffle de la réforme du système éducatif.

Les opérations d'évaluation du système éducatif en entier étaient importantes pour identifier ses forces et ses faiblesses. Elles ont servi à l'élaboration des choix et orientations de la politique éducative selon des démarches scientifiques bien fondées. Cependant, les destinataires de l'évaluation, notamment les acteurs du terrain, n'ont pas eu le suivi ni la compréhension des choix et orientations choisis à cause d'une faiblesse de leur implication et de leur adhésion.

<sup>11</sup> COSEF: Commission Spéciale Éducation-Formation. Elle a élaboré la Charte Nationale d'Éducation et de Formation approuvée en Octobre 1999, par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. La COSEF a été alors chargée du suivi, de l'évaluation et de l'enrichissement de la réforme, dans le cadre de la Décennie Nationale de l'Éducation-Formation (2000 - 2010).

<sup>12</sup> CSE-INE (2008). État et Perspectives du Système d'Éducation et de Formation.



## V. Cadre de recommandations relatives aux bonnes pratiques des activités d'évaluation dans le système d'enseignement supérieur marocain

L'étude développée dans la section précédente montre que des faiblesses et des limites caractérisent la réglementation et la pratique de l'évaluation dans le système d'enseignement supérieur marocain. D'où la nécessité d'adopter une nouvelle réforme du système de l'évaluation destinée à créer des procédures plus robustes de l'évaluation basées sur des standards de qualité. Nous proposons par la suite une série de recommandations permettant d'améliorer la qualité de l'évaluation qui représente un levier essentiel pour la réussite de la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur:

- Réaffirmer la place et le rôle de l'évaluation dans les réformes du système de l'enseignement supérieur. Il s'agit de mettre l'évaluation au centre de toute activité, qu'elle soit de formation, de recherche, de management, etc.;
- Informer et sensibiliser les acteurs éducatifs et le public sur les avantages de l'évaluation par le biais de la presse, les conférences, les circulaires, etc. Leur participation active et efficace peut être la garantie du succès de toute opération d'évaluation;
- Former des experts locaux et nationaux sur la question de l'évaluation;
- Établir des textes légaux encadrant les pratiques d'évaluation et assurant un minimum de standardisation tout en laissant des marges de manœuvre de nature locale permettant de réagir aux spécificités du milieu;
- Élaborer des standards et des référentiels d'évaluation à tous les niveaux d'évaluation qui soient en accord avec les standards internationaux;
- Développer un système d'information qui soit fiable et valide pour construire des batteries d'indicateurs de pilotage pouvant nourrir les pratiques d'évaluation;
- Rendre obligatoire la rédaction et la diffusion du rapport d'évaluation qui découle de chaque opération d'évaluation;
- A l'échelle nationale, création d'une instance nationale d'évaluation, d'assurance qualité et d'accréditation et d'une instance nationale d'évaluation de la recherche scientifique;
- A l'échelle de chaque université (respectivement établissement), création de centres (respectivement unités) d'évaluation;
- Encourager les établissements à mettre au point des auto-évaluations sur leurs propres activités. Des mesures incitatives et motivationnelles sont à entreprendre, par exemple considérer l'auto-évaluation comme critère d'octroi des subventions;
- Disséminer les bonnes pratiques relatives aux méthodologies et instruments d'accréditation et d'évaluation dans l'enseignement supérieur;
- Appuyer l'évaluation des enseignants sur l'appréciation des étudiants et les pairs;
- Concentrer l'évaluation sur les produits (output, outcome) et sur les opérations (processus) avec une référence aux ressources déployées (input). Plus clairement, évaluer par la recherche de la valeur ajoutée;
- Transformer les actes d'évaluation du simple contrôle à une visée de l'amélioration continue;
- Mettre en place des structures et dispositifs d'évaluation interne et externe des activités de recherche.



## VI. Conclusion

L'analyse de la réglementation et des pratiques relatives à l'évaluation dans le système d'enseignement supérieur marocain montre que des avancées importantes sont enregistrées. Cependant, des faiblesses et des limites persistent encore et appellent à repenser l'évaluation. Il est donc indispensable d'installer une nouvelle réforme du système de l'évaluation dans l'enseignement supérieur au Maroc permettant de placer l'évaluation au centre de toutes les activités de ce système: les activités de la formation, celles de la recherche scientifique, et celles de l'offre de services à divers destinataires. C'est une orientation incontournable et majeure qui doit être adoptée du fait que l'évaluation permet l'amélioration continue de la qualité et favorise le développement de l'efficacité, de l'efficience et de l'équité du système de l'enseignement supérieur.

L'évaluation est l'affaire de tous les acteurs: les pouvoirs politiques, les décideurs et les responsables, les enseignants, les étudiants, les familles, le monde socioéconomique, la société civile, etc. Il faut se donner et partager un sens commun relativement au système d'évaluation pour qu'il accompagne la réforme actuelle de l'enseignement supérieur. Et cela ne peut se faire sans l'évaluation de la réglementation et la pratique du système d'évaluation, c'est-à-dire évaluer l'évaluation, en vue de l'améliorer et d'accroître sa capacité de diagnostic et d'élaboration des pistes de changement et de développement.

La refonte du système d'évaluation dans l'enseignement supérieur doit s'appuyer sur les piliers suivants : l'implantation de la culture d'évaluation, la création des structures d'évaluation, la mise en place d'une réglementation relative à l'évaluation, la conduite des programmes de formation à l'évaluation, l'élaboration des référentiels et standards d'évaluation, l'amélioration du système d'information, le développement d'une expertise en collecte-traitement-analyse des données ainsi qu'une expertise en exploitation des bases de données...

## Références

- De Ketele J.M. (1989). *L'évaluation de la productivité des institutions d'éducation*. Cahiers de la Fondation Universitaire: Université et société, le rendement de l'enseignement universitaire.
- Edwards A. & Knight P. (1995). *Assessing Competence in Higher Education*. London: Kogan Page.
- Kaouachi A. (2004). Evaluation des acquis des étudiants dans l'université marocaine. *Prospective Pédagogique* 27, 37 - 41.
- Kaouachi A. (2007-a). Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur au Maroc : Tendances récentes et perspectives. *XXIVème congrès de l'AIPU*, 71 - 72, Montréal.
- Kaouachi A. (2007-b). Institutional evaluation in Moroccan higher educational system: A proposed model. *The 11<sup>th</sup> International Conference of the International Society for Scientometrics and Informetrics (ISSI)*, Madrid.
- Kaouachi A. (2008). Les classements internationaux des universités : quels enjeux pour l'université marocaine? *Prospectives Universitaires*, 159 - 173.
- Montgomery D. (1995). *Critical theory and practice in evaluation and assessment*. In G. Gibbs (ed). *Improving student learning through assessment and evaluation*. Oxford: Oxford Brookes University, 88 - 105.



Stufflebeam D. et al. (1980). *L'évaluation en éducation et la prise de décision*. Ottawa, Editions NHP, p. 48.

Van Damme D. (2001). Quality issues in the internationalisation of higher education. *Higher Education Quarterly* 41, 415 - 441.

كعواشي، عبد العالي (2007). نموذج تقييم مؤسسات التعليم العالي في الوطن العربي. *مجلة إتحاد الجامعات العربية*، العدد المتخصص رقم 4، ص. ص. 501-526.

اللجنة الخاصة بالتربية والتكوين (2000). *الميثاق الوطني للتربية والتكوين*.